

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30/03/2010.

Vote des taux pour la commune de La Bosse de Bretagne.

Fiscalité de la Commune de La Bosse de Bretagne.

Le Maire informe le conseil municipal qu'il faut prendre une décision sur les taux d'imposition de la commune pour l'année 2009. Il propose d'augmenter la fiscalité de 3% par rapport à l'année précédente c'est à dire :

Taxe d'habitation : 13,70 passe à 14.11.

Taxe foncière sur le bâti : 16.20 passe à 16.69.

Taxe foncière sur le non bâti : 41.87 passe à 43.13.

Le conseil après avoir délibéré :

6 Pour et 1 abstention 4 Contre

- **Décide** d'accepter la proposition du maire et dit que les taux augmentent de 3% par rapport à l'année 2009.

Création poste ATSEM 1^{ER} Classe.

Création poste ATSEM 1^{ER} Classe :

Monsieur Le Maire fait part au conseil municipal que suite à la réussite d'un agent au concours ATSEM (Agent territorial spécialisé des écoles maternelles), il est souhaitable de supprimer le poste ATSEM créé au 16/07/2004 et de créer le poste ATSEM 1^{er} Classe (Agent territorial spécialisé écoles maternelles) à compter du 1/04/2010. La durée du temps de travail reste identique 34.45h/35 annualisée.

Après avoir délibéré, le conseil municipal

11 pour

- **Accepte** de créer le poste d'ASTEM 1^{er} Classe (Agent territorial spécialisé écoles maternelles), à compter du 01/04/2010.
- **Autorise** le Maire à signer toutes pièces nécessaires concernant ce dossier.

Choix des options pour la construction d'un ensemble modulaire.

Choix des options : pour la construction d'un ensemble modulaire à l'école de la Bosse de Bretagne.

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que pour faire suite au projet de construction d'un ensemble modulaire et mise en service à l'école de la Bosse de Bretagne, nous pouvons choisir les options suivantes :

- Bipatère murale (1) pour un montant de 66.00€ HT.

- Placard avec portes coulissantes (4) pour un montant de 2 874.00€ HT.
- Lavabo sur colonne (1) pour un montant de 249.00€ HT.
- Réflecteur tableau et Interrupteur simple pour un montant de 178.00€ HT.
- Alarme gratuite
- Auvent avec pieds et platines et Hublot d'éclairage avec détecteur pour un montant de 2 722.00€ HT.
- Brise soleil (3) pour un montant de 3 030.00€ HT.
- Constitution d'un dossier de permis de construire 3 000.00€ HT.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

11 pour

- Valide les options ci-dessus pour un montant de 12 119.00€ HT.
- Autorise Mr Le Maire à signer le devis.

Mission SPS et mission de bureau de contrôle : pour la construction d'un ensemble modulaire et mise en service à l'école de la Bosse de Bretagne.

Mission de SPS et mission bureau de contrôle pour la construction d'un ensemble modulaire et mise en service.

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que pour faire suite au projet de construction d'un ensemble modulaire et mise en service à l'école de la Bosse de Bretagne, nous devons faire appel à un bureau de contrôle pour une mission de coordination Sécurité et Protection de la Santé et pour une mission bureau de contrôle.

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a demandé des devis concernant :

Mission SPS : (Sécurité Protection Santé) et Mission bureau de contrôle

- QUALICONSULT SECURITE de Saint Grégoire pour un montant de 1800.00€ HT.
- SOCOPI Bât de Saint Ganton dossier non complet.
- VERITAS Agence de Brest pour un montant de 2 460.00€ HT.
- SOCOTEC Agence de Rennes à Cesson Sévigne pour un montant de 2 700.00€ HT.
- APAVE Nord Ouest du Rheu pour un montant de 2 000.00€ HT.

A l'unanimité, le conseil municipal conseil :

- décide de retenir APAVE Nord Ouest du Rheu pour la mission SPS et pour la mission de bureau de contrôle pour un montant de 2 000.00€ HT.
- Autorise Le Maire à signer les contrats.

Dissolution du Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire La Bosse de Bretagne, Saulnières, Le Sel de Bretagne.

Dissolution du Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que la commune doit prendre une décision concernant la dissolution du syndicat intercommunal de regroupement scolaire de La Bosse de Bretagne, Saulnières et le Sel de Bretagne sachant que les opérations financières sont closes et que les comptes du syndicat sont soldés.

Après avoir délibéré

A l'unanimité, le conseil décide :

- **d'accepter** la dissolution du syndicat intercommunal de regroupement scolaire de La Bosse de Bretagne, Saulnières et Le Sel de Bretagne.

Création d'un syndicat départemental d'énergie 35 : constitution d'un collège électoral.

Création syndicat départemental d'énergie 35 : constitution d'un collège électoral.

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal qu'il faut désigner un délégué du conseil municipal appartenant au collège de la Communauté de Communes du Pays de Moyenne Vilaine et Semnon.

Après avoir délibéré

A l'unanimité, le conseil nomme :

- Mr CORBIERE Philippe domicilié à la Vidouillère 35320 LA BOSSE DE BRETAGNE.